

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

## 1 Intitulé du module Méthodologie 2022-2023

<b>Code</b> S.ER.SO.2321.F.22	<b>Type de formation *</b>			<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master					
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre				
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres				
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps				
<input type="checkbox"/> module spécialisé		<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne					
<input type="checkbox"/> Autres							

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
6 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autre

### Autres prérequis

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.

### Buts

- Décrire l'origine et la place du mouvement de l'Evidence-based Practice (EBP) dans les professions de santé.
- Identifier le type de questions auxquelles peuvent répondre les différents designs de recherche ainsi que leurs caractéristiques, leurs qualités et leurs limites.
- Appréhender les différentes modalités de collecte de données utilisées en recherche et identifier leurs qualités et limites.
- Analyser et évaluer de manière structurée une étude qualitative et une étude quantitative.
- Trouver des guides de pratique, des recommandations cliniques, des articles de synthèse, des articles de recherche et d'autres sources qui puissent répondre à une question clinique.
- Appliquer la procédure EBP, de la formulation d'une question à la rédaction d'une synthèse de réponse et discuter son intérêt clinique.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

5 **Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1 Evidence-based practice** **3 ECTS**  
M. Bertrand Leiser, A. Borda, N. Kühne, J. Longchamp Reuge, A. Morina, C. Mottaz, M.-A. Pellerin, L. Vionnet.

**Unité 2 Designs de recherche** **2 ECTS**  
M. Bertrand Leiser, N. Kühne

**Unité 3 Méthodes de collecte de données et analyses** **1 ECT**  
M. Bertrand Leiser, N. Kühne

**Modalités pédagogiques générales** **67 périodes**  
Cours ex-cathedra, lectures, exercices.

**Unité 1 Evidence-based practice** **31 périodes**

- Epistémologie (4 périodes)
- Démarche EB (4 périodes)
- Recherche documentaire (7 périodes) et exercices en ligne
- Guides de recommandations (2 périodes)
- Analyse structurée d'une étude qualitative (2 périodes)
- Analyse structurée d'une étude quantitative (2 périodes)
- Application de la démarche EBP (10 périodes)

**Unité 1 Modalités pédagogiques spécifiques**

- Cours ex-cathedra, lectures, exercices. Les étudiant·e·s effectuent au fil du cours les lectures recommandées ou obligatoires.

**Unité 2 Designs de recherche** **20 périodes**

- Designs qualitatifs (8 périodes)
- Echantillonnage et designs quantitatifs (8 périodes)
- Revues systématiques et méta-analyses (2 périodes)
- Méta-synthèses (2 périodes)

**Unité 2 Modalités pédagogiques spécifiques**

- Cours ex-cathedra, lectures, exercices. Les étudiant·e·s effectuent au fil du cours les lectures recommandées ou obligatoires.

**Unité 3 Méthodes de collecte de données et analyses** **16 périodes**

- Construction/collecte de données (4 périodes)
- Qualités métrologiques des instruments de mesure (4 périodes)
- Statistiques descriptives (4 périodes)
- Statistiques inférentielles (4 périodes)

**Unité 3 Modalités pédagogiques spécifiques**

- Cours ex-cathedra, lectures, exercices. Les étudiant·e·s effectuent au fil du cours les lectures recommandées ou obligatoires.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

**Buts de l'évaluation**

- Vérifier la compréhension de la démarche EB et la capacité à l'appliquer. Vérifier la capacité à énoncer les caractéristiques spécifiques des designs, des méthodes et des analyses vus en cours.

**Modalités d'évaluation**

- Examen écrit individuel d'une durée de 2h00 en semaine 46. La note obtenue compte pour 2/6 de la note du module.
- Evaluations au fil du cours sur la base des exercices rendus (analyse d'une étude qualitative et analyse d'une étude quantitative). La note obtenue pour chacun des exercices compte pour 0,75/6 de la note du module.
- Dossier à rendre en semaine 7. La note obtenue compte pour 2,5/6 de la note du module.
- Les évaluations sont notées au 1/10 de point.
- La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses évaluations, laquelle est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**7a Modalités de remédiation  
(en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Remédiation**

L'examen écrit est refait en semaine 27.

Les exercices sont refaits sur la base d'un nouvel article (les réponses aux questions n'ayant pas 2/3 des points sont refaites et évaluées) et ils sont rendus à la semaine 27.

Le dossier est complété ou corrigé et il est rendu à la semaine 27.

**Répétition en semaine 37 2023**

L'examen écrit est refait.

Les exercices sont refaits sur la base de nouveaux articles.

Un nouveau dossier est fait.

En répétition de module, l'étudiant·e gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant·e pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant·e, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un·e seul·e étudiant·e doit répéter) peuvent être organisées par le ou la responsable de module.

**8 Remarques**

**En première session**

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les évaluation·s avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note de la ou des évaluation·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des évaluation·s avec celle de la ou des évaluation·s ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

### **En remédiation**

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

### **9 Bibliographie**

Fortin, M.-F. & Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives*. (3<sup>e</sup> éd.). Chenelière Éducation.

Kielhofner, G. (2006). *Research in occupational therapy methods of inquiry for enhancing practice*. F.A. Davis.

Larivière, N. et Corbière, M. (Éds.). (2020). *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé* (2<sup>e</sup> éd.). Presses de l'Université du Québec.

Loiselle, C. G., Profetto-McGrath, J., Polit, D. F., & Beck, C. T. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. ERPI.

Portney, L. G. (2020). *Foundations of clinical research. Application to evidence-based practice* (4<sup>th</sup> ed.). F.A. Davis Company.

Taylor, M. C. (2007). *Evidence-based practice for occupational therapists*. Wiley-Blackwell.

### **Nom de la ou du responsable de module \***

Martine BERTRAND LEISER

### **Descriptif validé le \***

3 septembre 2022

### **Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

## 1 Intitulé du module Performances et habiletés manuelles 2022-2023

**Code**  
S.ER.SO.2322.F.22

**Type de formation \***  
 Bachelor  
 Master  
 EMBA  
 DAS  
 CAS  
 Autres

<p><b>Niveau</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<p><b>Caractéristique</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<p><b>Type de module</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<p><b>Organisation temporelle</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
--	---	--	---

## 2 Organisation

**Crédits ECTS \***  
5 ECTS

**Langue(s)**  
 français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le module 1111
- Pas de prérequis
- Autre

**Autres prérequis**

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

- Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.
- Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
- Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### Buts

- Choisir et utiliser correctement des instruments de mesure valides des fonctions, habiletés et performances.
- Utiliser différents matériaux et outils pour la confection d'orthèses.
- Confectionner les patrons et les moulages de différentes orthèses de base (poignet, main).
- Proposer des modalités d'évaluation et des interventions de rééducation, de maintien, d'adaptation et de prévention, adaptées à des situations vécues par des personnes qui présentent des affections du membre supérieur.

### 5 Contenu et formes d'enseignement \*

<b>Unité 1</b>	<b>Evaluation des performances et des habiletés manuelles</b>	<b>1 ECT</b>
	M. Bertrand Leiser, M.-A. Schneiders	
<b>Unité 2</b>	<b>Rééducation des performances et des habiletés manuelles</b>	<b>2 ECTS</b>
	V. Simonet	
<b>Unité 3</b>	<b>Orthèses du poignet et de la main</b>	<b>2 ECTS</b>
	A. Amos, C. Rambaud, V. Simonet	

### Modalités pédagogiques générales 78 périodes

- Cours ex-cathedra, lectures, exercices, expérimentations.

### Unité 1 Evaluation des performances et des habiletés manuelles 14 périodes

Introduction: Buts des évaluations, types, valeurs de références (2 périodes).

Laboratoire 1: Goniométrie: définition, instrumentation, procédures, méthode du passage à zéro (méthode-0-neutre), autres mesures de la mobilité des doigts (4 périodes).

Laboratoire 2: Evaluations des fonctions et des capacités (force de préhension, force des pinces, dextérité) (4 périodes).

Laboratoire 3: Evaluations des fonctions, des capacités et de la participation (par exemple questionnaire DASH, *Upper Limb Functional Index* (ULFI-CF), douleur: échelle visuelle analogue, questionnaire de St-Antoine, DN4) (4 périodes).

### Unité 1 Modalités pédagogiques spécifiques

La présence est obligatoire aux cours de goniométrie et d'évaluations.

Cours ex-cathedra, lectures, démonstrations, expérimentations.

### Unité 2 Rééducation des performances et des habiletés manuelles 32 périodes

- Préhension: définition, développement, dimensions, étapes, typologie (2 périodes).
- Pratique auprès de personnes avec des affections de la main ou du poignet (peau, articulations, tendons, muscles, nerfs): incapacités, évaluations et interventions (22 périodes).
- Pratique auprès de personnes atteintes d'arthrite ou d'arthrose: incapacités, évaluations et interventions (4 périodes).
- Pratique auprès de personnes avec une atteinte du membre supérieur à la suite d'une lésion cérébrale: incapacités, évaluations et interventions (4 périodes).

### Unité 2 Modalités pédagogiques spécifiques

- Cours ex-cathedra, travaux autonomes s'appuyant sur les principes de la classe inversée, lectures, laboratoires d'expérimentation.

### Unité 3 Orthèses du poignet et de la main 32 périodes

- Introduction: Historique, étymologie, terminologie et classification, buts (2 périodes).

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

- Considérations anatomiques, biomécaniques et techniques, l'évaluation, les points de pression, le contrôle, la durée de port, les matériaux (4 périodes).
- Démonstrations et confection de plusieurs patrons d'orthèses statiques (8 périodes).
- Démonstrations et confections de plusieurs orthèses statiques (découpages, moulages et finitions) (18 périodes).

### Unité 3 Modalités pédagogiques spécifiques

La présence aux cours est obligatoire.

Cours ex-cathedra, lectures, démonstrations, exercices, expérimentations.

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

### Buts de l'évaluation

Vérifier la capacité à énoncer les caractéristiques spécifiques des démarches d'évaluation et d'intervention et à en proposer pour des personnes qui présentent des affections du membre supérieur. Vérifier la capacité à planifier la conception et à réaliser des orthèses adaptées pour des personnes qui présentent des affections de la main et du poignet.

### Modalités d'évaluation

Les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est une moyenne pondérée, laquelle est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Unité 1 Un dossier de deux parties (une pour le laboratoire 2 et une pour le laboratoire 3) est à rendre à la semaine 46. La note obtenue compte pour 1/5 de la note du module. L'absence à un cours de laboratoire d'évaluations (4 périodes), quelle qu'en soit la raison y compris lorsque l'absence est certifiée, entraîne un travail pratique (pour les laboratoires 1 et 2) ou théorique (pour le laboratoire 3).

Unité 2 Un examen écrit individuel d'une durée de 1h30 en semaine 43. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

Unité 3 Réalisation pratique d'une orthèse de la main sur la base d'une fiche technique lors de la 4<sup>ème</sup> journée cours, à la semaine 42 et d'un dossier réalisé en dyade sur la conception et la réalisation d'une orthèse de la main à rendre en semaine 44. La note de l'unité 3 correspond à la moyenne de la note de la réalisation pratique et de celle du dossier. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module. L'absence à plus de 8 périodes de cours, quelle qu'en soit la raison y compris lorsque l'absence est certifiée, entraîne une note de 1 à l'unité.

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

### Remédiation

Unité 1 Le dossier est complété ou corrigé en semaine 27.

Unité 2 L'examen écrit est refait en semaine 27.

Unité 3 Si l'échec résulte d'un dossier insuffisant, le dossier est complété ou corrigé pour la semaine 27. Si l'échec résulte d'une insuffisance à la réalisation d'une orthèse, celle-ci est refaite en semaine 27. Si l'échec résulte d'une note de 1 en raison d'une absence au cours supérieure à 8 périodes, le module n'est pas validé et l'unité est refaite au semestre de printemps 2023.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### Répétition

- Unité 1 Un nouveau dossier est fait et remis à la semaine 37
- Unité 2 L'examen écrit est refait en semaine 37 de l'année 2023.
- Unité 3 Si l'échec résulte d'une insuffisance à la réalisation d'une orthèse, celle-ci est refaite en semaine 37. Si l'échec résulte d'une note de 1 en raison d'une absence au cours supérieure à 8 périodes, le module n'est pas validé et l'unité sera validée par au minimum 16 périodes de cours et 4 périodes d'examen effectuées au plus tard en semaine 37.

En répétition de module, pour les unités 1 et 2, l'étudiant·e gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant·e pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant·e, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un·e seul·e étudiant·e doit répéter) peuvent être organisées par le ou la responsable de module.

### 8 Remarques

#### En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les unité·s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note de la ou des unité·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité·s remédiée·s avec celle de la ou des unité·s ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

#### En remédiation

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

### 9 Bibliographie

- Boutan M., Thomas D., Célérier S., Casoli V. & Moutet F. (2013). *Rééducation de la main et du poignet. Atlas pratique d'anatomie et de rééducation*. Elsevier Masson Cooper C. (2014). *Fundamentals of hand therapy: clinical reasoning and treatment guidelines for common diagnoses of the upper extremity*. Mosby Elsevier.
- Kapandji I. A. (2011). *Physiologie articulaire: schémas commentés de mécanique humaine / T. 1, Membre supérieur: l'épaule, le coude, pronosupination, le poignet, la main et les doigts*. Maloine.
- Mesplé, G. (2012). *Rééducation de la main. Tome 1. Bilan diagnostique, techniques de rééducation et poignet traumatique*. Sauramps Medical.
- Ryf C., Weymann A. (1999), *Range of motion -AO neutral-0 method*. Thieme.
- Saunders R. J. (2016). *Hand and upper extremity rehabilitation: a practical guide*. Elsevier.
- Skirven T., Ostermann L., Fedorczyk J., Amadio P. (2011). *Rehabilitation of the Hand and Upper Extremity*. Elsevier Mosby.
- Jacobs M.A., Austin N.M. (2014). *Orthotic intervention for the hand and upper extremity: splinting principles and process*. Lippincott William & Wilkins.



**Nom de la ou du responsable de module \***

Valérie SIMONET

**Descriptif validé le \***

3 septembre 2022

**Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

1 **Intitulé du module** **Intégration 2** **2022-2023**

**Code**  
S.ER.SO.2372.F.22

**Type de formation**  
 Bachelor  
 Master  
 EMBA  
 DAS  
 CAS  
 Autres

<p><b>Niveau</b></p> <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<p><b>Caractéristique</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<p><b>Type de module</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<p><b>Organisation temporelle</b></p> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
--	---	--	--

2 **Organisation**

**Crédits ECTS**  
4 ECTS

**Langue(s)**  
 français

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- pas de prérequis
- autre

**Autres prérequis**

Pour l'unité 1. Analyses de pratique : mener en parallèle le stage de niveau I.

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

**Compétences visées**

- Cb1 Prendre des décisions concertées en tant que membre d'une équipe d'ergothérapeutes ou d'une équipe interprofessionnelle. Défendre dans les décisions d'équipe, les intérêts occupationnels des individus ou des groupes pris en charge.
- Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels.
- Cb3 Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des collaborateurs et collaboratrices, et soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive.
- Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.
- Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**Buts**

- Mettre en pratique et justifier les éléments de la démarche clinique et du raisonnement professionnel en ergothérapie.
- Employer la démarche basée sur des évidences scientifiques (*EBP, Evidence-Based Practice*).
- Porter un regard réflexif sur sa pratique.
- Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé selon les modèles enseignés.
- Expliquer et apprécier des obstacles et facilitateurs à la collaboration interprofessionnelle pour l'ergothérapie, à partir de situations cliniques.
- Proposer et justifier divers outils, moyens ou stratégies pour faciliter la mise en place de la collaboration interprofessionnelle.

**5 Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1 Analyses de pratique** **2 ECTS**  
E. Bourlout, S. Meyer, G. Clerc-Grimm, autres collaborateurs-trices

**Unité 2 Collaborations interprofessionnelles** **2 ECTS**  
D. Pouliot-Morneau ; M.-A. Pellerin, assistant-es HES

**Unité 1 Analyses de pratique (stage niveau I)** **24 périodes**  
(4 p. avant le stage, 16 p. durant le stage, 4 p. à l'issue du stage)

Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage (commencer la rédaction du CPT, contrat pédagogique tripartite), compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant-e et du niveau de stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant-e et du début de la rédaction du CPT par l'étudiant-e, puis d'une phase de négociation de ces objectifs entre l'étudiant-e, la ou le praticien-ne formateur-trice et l'enseignant-e référent-e de l'école.

Deux jours de retour à l'école (16 p.), fixés au milieu du stage, en groupe, visent l'exploration de diverses situations rencontrées en stage et la clarification des démarches professionnelles : pratique centrée sur le client, démarche EBP, examen et évaluation, pose des objectifs d'intervention, gestion et réalisation des séances, administration simple des situations, organisation et gestion de son travail.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant-e référent-e de l'école (ou un-e collaborateur-trice) à l'étudiant-e et à la ou au praticien-ne formateur-trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant-e et le cas échéant de procéder aux ajustements. Les consignes sur les analyses de pratique et leur évaluation (format, contenu, délais) sont disponibles sur l'espace Cyberlearn dédié à la formation pratique.

**Unité 1 Modalités pédagogiques spécifiques**

Séminaires en groupe d'étudiant-e-s, présence obligatoire.

Contrat tripartite, rédigé au début de la formation pratique.

Entretien tripartite (étudiant-e, praticien-ne formateur-trice et enseignant-e référent-e) lors de la visite de stage.

Rédaction d'un rapport de stage comprenant deux parties pour deux situations différentes :

- A) une collecte de données et des objectifs d'intervention,
- B) le plan d'intervention et la progression de cette dernière. Des versions intermédiaires des deux parties sont rendues pour les analyses de pratiques mi-stage et des versions finales à la fin du stage.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## **Unité 2 Collaborations interprofessionnelles**

Partie A 16 périodes, semestre 3, automne 2021 ; examen oral en fin de semestre (semaine 6).

Partie B Une demi-journée (4 pér.) de séminaires de réflexions interprofessionnelles, fév. 2023.

La collaboration interprofessionnelle est une réalité incontournable pour l'ergothérapeute, qui travaille auprès d'autres professionnel-le-s. Ce cours se base sur la nécessité de développer des connaissances et des compétences pour collaborer au sein d'une équipe composée de membres d'autres professions, de la ou du client-e et, éventuellement, de ses proches. Les enjeux abordés comprennent la définition et le partage des rôles (important pour la reconnaissance de la profession, mais aussi pour faire émerger sa spécificité et souligner son apport auprès de la personne et de l'entourage), la gestion de potentiels conflits interprofessionnels, le leadership collaboratif, le travail d'équipe et la communication professionnelle, dans un contexte de pratique centrée sur la personne, ses proches et la communauté (selon le référentiel de compétences du CPIS, 2010).

## **Unité 2 Modalités pédagogiques spécifiques**

Partie A Cours magistraux, ateliers d'analyse de vignettes cliniques et de travail en équipe.

La formation des équipes a lieu lors du premier cours : la présence est donc requise. La présence à l'atelier du 3.11.2022 est obligatoire, puisque celui-ci fournit du matériel nécessaire à la production du dossier à remettre pour évaluation certificative. Toute absence non justifiée (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO) à cet atelier entraîne donc une pénalité au dossier, en fonction des questions auxquelles il est impossible de répondre. Lorsque l'absence est justifiée, une compensation peut être négociée avec l'enseignant, selon une formule à convenir, qui permet la mise en pratique des compétences et la réflexion sur celles-ci.

Partie B Suite aux analyses de pratique de fin de stage (février 2023), une demi-journée de réflexions interprofessionnelles sera réalisée, à partir des expériences de collaboration vécues durant la formation pratique de niveau I. La présence est obligatoire, mais non notée : toute absence non justifiée (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO) à cette demi-journée entraîne donc une pénalité de 1/6 à la note de l'unité 2. Cette activité est ouverte (et aussi obligatoire) aux personnes n'ayant pas réalisé de formation pratique. Un travail réflexif préparatoire est demandé pour participer à l'activité.

## **6 Modalités d'évaluation et de validation \***

### **Buts de l'évaluation**

Vérifier l'atteinte des buts du module.

### **Unité 1 Modalités spécifiques**

L'unité 1 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 1 ne peut être compensée par l'unité 2 : l'étudiant-e doit obtenir la note de passage à cette unité, indépendamment de la note totale du module.

Les quatre périodes précédant l'entrée en stage, la visite de stage, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage, ainsi que le contrat pédagogique tripartite et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant-e référent-e de l'école. Le formulaire d'évaluation est disponible sur Cyberlearn (espace dédié à la formation pratique).

L'absence partielle ou complète à une session d'analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-jour sur le total des 26 points qui peuvent être acquis et qui figurent sur le formulaire d'évaluation. En cas d'absence justifiée par des pièces (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO), l'étudiant-e peut toutefois négocier avec l'enseignant-e référent-e un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permettra de récupérer tout ou partie des points perdus.

Un rapport intermédiaire rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 4 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratiques. Non-rendu pour les analyses de pratiques, il obtient 0 point sur 4. Un rapport final rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 5. Lorsque le rapport final de stage n'a pas été rendu pour les analyses de pratiques finales, il obtient 0 point sur 5.

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique en première session entraîne un Fx au module et une remédiation. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E au module. Une note inférieure à 3.5 entraîne un F et la répétition du module (voir modalités de répétition, ci-bas).

## **Unité 2 Modalités spécifiques**

L'unité 2 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 2 ne peut pas être compensée par l'unité 1 : l'étudiant·e doit obtenir la note de passage à cette unité, indépendamment de la note totale du module.

L'unité 2 comporte deux parties :

- A- reliée aux cours et ateliers du semestre d'automne, notée au 1/10 de point et dont l'évaluation vaut pour la totalité de la note l'unité 2 ;
- B- demi-journée de réflexions interprofessionnelles, non notée, mais auxquelles la participation est obligatoire. L'absence aux JIP entraîne une pénalité de 1 point sur 6 à l'unité 2, par demi-journée d'absence. En cas d'absence justifiée (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO), l'étudiant·e peut négocier la réalisation d'un travail compensatoire fourni par le groupe de travail organisateur des JIP.

Les apprentissages des étudiant·e·s sont évalués selon trois modalités :

- 1) Remise d'un dossier d'équipe avant le début de la formation pratique (semaine 46) (50% de la note de l'unité 2). Débuté en classe et basé sur une analyse d'une vignette clinique et de mises en situations réalisées durant les ateliers en classe. Voir plus haut (section 5, unité 2, partie A) pour les présences obligatoires et éventuelles pénalités associées ;
- 2) Examen oral lors de la semaine 6 (40% de la note de l'unité 2) : présentation orale à préparer le jour même (analyse d'une vignette en équipe, préparation d'après les notions enseignées, examen à « livre ouvert »), réalisation d'une présentation en équipe, d'une durée de 8 minutes par personne ;
- 3) Remise d'un dossier individuel au début de l'activité de réflexion (semaine 8) (10% de la note de l'unité) : question réflexive sur une situation vue en stage, à partir des six compétences du CPIS (2010) et des continuums de Careau *et al.*, 2014 ; servira de base aux discussions de la demi-journée de réflexion.
  - Pour les personnes n'ayant pas réalisé la formation pratique, réalisation d'une réflexion sur une situation de travail en équipe (à l'école ou non), à partir des compétences interprofessionnelles (CPIS, 2010) de la communication, du travail d'équipe, de la gestion de conflits et du leadership collaboratif.

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 à l'unité 2 en première session entraîne un Fx au module et une remédiation. Seule·s la ou les évaluation·s de l'unité 2 avec une note inférieure à 4 est ou sont dans ce cas remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée avec la note de la ou des évaluation·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des évaluation·s avec celle de la ou des évaluation·s ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient dans tous les cas la note 4.0 ou E au module. Une note inférieure à 3.5 entraîne un F et la répétition du module (voir modalités de répétition, ci-bas).

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

7 <b>Modalités de remédiation *</b>	7a <b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b>
<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)

### Remédiation

**Unité 1** La remédiation consiste à compléter le rapport de stage. L'enseignant-e référent-e fixe les critères auxquels le rapport complété doit satisfaire en fonction des difficultés rencontrées par l'étudiant-e durant les analyses de pratique. Le rapport de stage complété est rendu en semaine 12 à l'enseignant référent. Si l'insuffisance est due à l'absence aux analyses de pratique durant le stage, la remédiation consiste en la réalisation d'un travail de 5 pages, en lien avec les activités menées lors des sessions d'analyses de pratique. A nouveau l'enseignant-e référent-e fixe les critères que le travail doit remplir et le dossier est rendu en semaine 12.

Lorsque le travail de remédiation selon la demande de l'enseignant-e référent-e n'est pas rendu en semaine 12 ou reste insuffisant, cela entraîne une note de F et la répétition de l'unité 1.

**Unité 2** La remédiation est la remise d'un dossier accompagné d'un examen oral en semaine 27, basés sur l'analyse d'une vignette clinique.

Lorsque le travail de remédiation reste insuffisant, cela entraîne une note de F et la répétition de l'unité 2.

### Répétition

En répétition, seule-s la ou les unité-s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont répétée-s.

**Unité 1** La répétition consiste à refaire un rapport de stage présentant une situation clinique différente de celle du rapport initial. Il s'agit pour chaque étape de la démarche ergothérapeutique de faire le lien entre les aspects théoriques et la situation concrète, à remettre en semaine 33.

Une note inférieure à E (4) pour le travail de répétition de l'unité 1 entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

**Unité 2** Lorsque l'unité 2 est répétée, l'étudiant-e réalise un nouveau dossier et une nouvelle présentation orale, basés sur l'analyse d'une vignette clinique, à remettre et réaliser en semaine 33. Elle ou il doit par ailleurs participer aux Journées interprofessionnelles (JIP) avec les BSc I, en 2024 (Ve et Sa de la semaine 9 ; dates sujet à changement). La participation à ces JIP n'est pas notée, mais est obligatoire. L'absence aux JIP entraîne une pénalité de 1 point sur 6 à l'unité 2, par demi-journée d'absence. En cas d'absence justifiée (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO), l'étudiant-e peut négocier la réalisation d'un travail compensatoire fourni par le groupe de travail organisateur des JIP.

Lorsque l'unité 2 est répétée, une note inférieure à E (4) entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

En répétition de module, l'étudiant-e gère ses activités d'apprentissage. Le responsable de module ou le ou la responsable d'unité rencontre l'étudiant-e pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant-e, une évaluation intermédiaire du dossier pourra être effectuée, si la demande a lieu au plus tard à la semaine 28.

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

## 8 Remarques

Les évaluations et les unités d'enseignement sont notées sur 6 au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les deux unités doivent être réussies indépendamment l'une de l'autre. La note du module et les crédits ne sont attribués que lorsque les deux unités sont complétées et réussies.

Lorsque que pour des raisons de planification ou indépendantes de l'étudiant-e, l'ensemble des éléments de l'unité 1 ne peuvent pas être accomplis et évalués, la note de l'unité est établie en conséquence, après accord avec la responsable de la formation pratique.

En cas d'échec au module de stage niveau I (module S.ER.SO.2391), l'unité de cours "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau I. Il est considéré que l'unité 1 est faite pour la première fois lors de cette répétition du stage.

La règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 2 ne sont donc pas appliquées à cette première tentative, associé au stage échoué. Le module Intégration 2 ne peut être crédité avant la réussite de cette unité. Ces règles s'appliquent également lorsque le stage est reporté.

## 9 Bibliographie partielle

Académie suisse des Sciences médicales (ASSM). (2020). *Charte 2.0. La collaboration interprofessionnelle dans le système de santé*. Académie suisse des Sciences médicales (ASSM). <https://doi.org/10.5281/zenodo.3888310>

Association suisse des Ergothérapeutes (EVS-ASE). (2018). *Code de déontologie de l'ASE. Association Suisse des Ergothérapeutes* (4<sup>e</sup> éd.). EVS-ASE. <https://www.ergotherapie.ch/exercice-de-la-profession/ethique>

Careau, E., Brière, N., Houle, N., Dumont, S., Maziade, J., Paré, L., Desaulniers, M. & Museux, A.-C. (2014). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux - Guide explicatif*. Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI). [https://www.rcpi.ulaval.ca/fileadmin/media/Coffre\\_a\\_outils/CONTINUUM\\_v15\\_web\\_1\\_.pdf](https://www.rcpi.ulaval.ca/fileadmin/media/Coffre_a_outils/CONTINUUM_v15_web_1_.pdf)

Conférence spécialisée santé des Hautes écoles spécialisées suisses (FKG-CSS). (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. FKG-CSS. [https://www.astm.ch/files/Dokumente/News/210719\\_Compétences\\_professions\\_de\\_la\\_sante\\_F\\_20\\_21.pdf](https://www.astm.ch/files/Dokumente/News/210719_Compétences_professions_de_la_sante_F_20_21.pdf)

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. <https://www.cihc-cpis.com/publications1.html> (Document: CIHC National Competency Framework (French, long version))

D'Amour, D. & Oandasan I. (2005). Interprofessionality as the field of interprofessional practice and interprofessional education: An emerging concept. *Journal of Interprofessional Care*, 19, 8-20. <https://doi.org/10.1080/13561820500081604>  
Gachoud, D., Gallant, S., Lucarelli, L., Oberhauser, N. & Allin-Pfister, A.-C. (2017). *Education interprofessionnelle et pratique collaborative. Le Modèle de Lausanne*. RMS Editions.

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan): RS 811.21. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20131765/index.html>

Ordonnance du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (Ordonnance relative aux compétences LPSan, OCPSan) : RS 811.212. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/17/fr>

**Nom du responsable de module \***

Denis POULIOT-MORNEAU

**Descriptif validé le \***

3 septembre 2022

**Descriptif de module**

**Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER



Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

## 1 Intitulé du module Formation pratique niveau I 2022-2023

<b>Code</b> S.ER.SO.2391.F.22	<b>Type de formation *</b>			
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS
	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>	
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre	
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres	
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps	
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne	
			<input type="checkbox"/> Autres	

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
10 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### Autres prérequis

La formation pratique de niveau I n'est pas accessible si plus d'un module doit être répété à la semaine 6 de l'année 2023.

Mener en parallèle l'unité 1 - analyses de pratique - du module S.ER.SO.2372.F.22.

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

- Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé dont l'activité est centrée sur le ou la client·e et en tant que spécialiste de l'occupation et de la participation sociale.
- Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
- Ab4 Intégrer, dans l'intervention, des activités quotidiennes ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles du ou de la client·e et aménager l'environnement.
- Bb1 Etablir une relation thérapeutique centrée sur le ou la client·e et s'engager avec respect dans des échanges productifs.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

- Bb2 S'exprimer de manière claire et compréhensible et adapter ses techniques de communication aux besoins des client·e·s.
- Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnel·le·s.
- Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.

### **Buts**

La première période de formation vise une compréhension générale de l'ergothérapie et met l'accent sur la démarche d'évaluation, la gestion des séances, la pratique centrée sur le ou la client·e, la pratique fondée sur les preuves scientifiques. Le stage permet de:

- observer, utiliser des instruments de mesure et évaluer les situations,
- réaliser et ajuster des séances de traitement,
- comprendre et documenter les contextes dans lesquels se trouvent les client·e·s,
- développer ses capacités de communication et de collaboration,
- intégrer des connaissances scientifiques et mener des démarches fondées sur des connaissances scientifiques,
- assumer les tâches administratives simples en relation avec le ou la client·e et le fonctionnement du service,
- saisir les rôles professionnels.

### **5 Contenu et formes d'enseignement \***

Semestre 3, semaines 47 à 5 (4 ou 3) selon les vacances de Noël.

La formation pratique comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie incluant deux jours consécutifs d'analyse de pratique. L'étudiant·e est en outre libéré·e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui sont nécessaires à la réalisation du stage.

### **Modalités pédagogiques générales**

Présence obligatoire.

Conformément aux Directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant·e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle:

- participe à des interventions assumées par des ergothérapeutes, ou les poursuit en assumant l'ajustement des séances,
- intervient auprès de nouveaux ou nouvelles client·e·s dans des cas simples,
- s'exerce à établir des profils occupationnels, à observer des performances et des environnements, à recourir à des instruments de mesure,
- cherche les preuves pour les interventions à mener,
- s'entraîne à mener une relation thérapeutique avec des client·e·s,
- s'intègre dans l'institution et dans le service et participe aux différentes activités de celui-ci,
- respecte les principes éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage,
- assume les tâches administratives simples en lien avec les interventions menées et avec le service,
- développe une pratique réflexive.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

La période de formation pratique comprend une visite de stage ainsi que deux jours d'analyse de pratique qui font partie du module Intégration 2 (voir fiche module correspondante). Ces deux prestations sont placées sous la responsabilité des enseignant·e·s ou de collaborateur·trice·s de l'école.

#### 6 **Modalités d'évaluation et de validation \***

##### **Buts de l'évaluation**

Vérifier l'atteinte des 32 compétences (5 catégories) de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau I de stage et définies dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique.

##### **Formes générales de l'évaluation**

La formation pratique vaut 10 crédits.

Elle est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» et selon les attentes définies, en début de stage, dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer, en continu, le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant·e de l'école en est immédiatement informé.

Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par le ratio entre le total de points des performances et le total des points des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%. La note du module est ensuite établie par le ou la responsable du module de formation pratique, selon le barème suivant :

- 95% – 100% et au-delà = A;
- 90% – 94% = B;
- 85% – 89% = C;
- 80% – 84% = D;
- 75% – 79% = E;
- < 75% = F.

Les informations concernant l'évaluation figurent dans les « Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO » ainsi que dans le «Manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique». Ces documents, ainsi que le formulaire d'évaluation, sont disponibles, en libre accès, sur le site Cyberlearn de la HES-SO (Moodle).

#### 7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

#### 7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

##### **Répétition**

En cas de note inférieure à 4 (taux de réussite inférieur à 75%), le module est répété lors de la période de stage suivante. La répétition du module entraîne également la reprise de l'unité 1 - analyses de pratique - du module S.ER.SO.2372.F.22.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

#### 8 **Remarques**

Au-delà de 10 jours d'absence justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO durant le stage, celui-ci est remplacé de même que les analyses de pratique à la période de formation pratique du niveau II.

Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.

Les étudiant·e·s « IN » en échange international sont évalué·e·s selon les attentes définies pour un stage de niveau II qu'ils ou qu'elles soient en deuxième ou troisième année d'étude. Les étudiant·e·s « IN » ne sont jamais en première année d'étude.

Les étudiant·e·s en échange international sont en principe évalués selon les règles et avec le formulaire de la filière ergothérapie de Lausanne. Cependant le ou la praticien·ne formateur·trice peut à la demande de l'étudiant·e ou de son école de provenance accepter le recours au formulaire de ladite école mais n'y est pas tenu·e.

#### 9 **Bibliographie**

**Nom de la ou du responsable de module \***

Floriane REBEAUD

**Descriptif validé le \***

3 septembre 2022

**Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

**1 Intitulé du module** **Modèles et interventions en promotion à la santé** **2022-2023**

**Code** S.ER.SO.2425.F.22 **Type de formation \***  
 Bachelor  Master  EMBA  DAS  CAS  Autres

<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne
			<input type="checkbox"/> Autres

**2 Organisation**

**Crédits ECTS \*** 5 ECTS **Langue(s)**  
 français

**3 Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

**Autres prérequis**

**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

**Compétences visées**

- Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé.
- Ab2 Analyser l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.
- Bb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
- Bb2 S'exprimer de manière claire et compréhensible et adapter ses techniques de communication aux besoins des clients.
- Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usagers et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.
- Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ère·s vulnérables et marginalisé·é·s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.
- Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager·ère·s ou à d'autres personnes concernées.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### Buts

- Comprendre les principes de la démarche de projet en promotion à la santé.
- S'approprier les concepts de promotion santé et de santé communautaire.
- Identifier les besoins et les attentes d'une population, d'une communauté ou d'un groupe en matière de santé, repérer les ressources et les potentialités en vue de la mise en œuvre d'un projet de promotion à la santé.
- Identifier les besoins occupationnels d'une population.
- Identifier les rôles possibles que peuvent tenir les ergothérapeutes dans certaines problématiques de santé publique et développer de nouvelles formes d'intervention en ergothérapie.
- Connaître le contexte historique des pratiques communautaires en santé mentale.
- Donner des exemples de différentes pratiques communautaires en santé mentale.

### 5 Contenu et formes d'enseignement \*

<b>Unité 1 Modèles théoriques et interventions en promotion à la santé</b>	<b>3 ECTS</b>
M. Monin, N. Sperisen, N. Gambin, L. Sang	
<b>Unité 2 La démarche communautaire en santé</b>	<b>2 ECTS</b>
N. Bacq, A. Leroy, M. Monin, V. Stucki et intervenant-e-s	

### Unité 1 Modèles théoriques et interventions en promotion à la santé 48 périodes

- Concept et démarche de santé publique.
- Les repères relatifs à une approche en promotion à la santé en ergothérapie (concept de qualité de vie, bien être, déterminants socio de la santé, théorie des représentations sociale de la santé, déprivation occupationnelle avec une population vulnérable, transition occupationnelle).
- Méthodologie de projet en promotion à la santé
  - Les étapes du projet.
  - Analyse de la situation : besoins, demandes, réponses.
  - Modèle de l'approche écologique dans les projets de promotion à la santé.
  - Modèle d'impact.
- Les théories des changements de comportements (Health Belief Model, Social Cognitiv Théorie, locus of control, modèle transthéorique de Prochaska et DiClemente).
- Littérature en santé
- Compétences psychosociales
- Promotion à la santé et les perspectives en ergothérapie.

### Modalités pédagogiques spécifiques

Présence dans le module de 3 tutorats supervisés par des enseignant·e·s. Ces tutorats permettent la conceptualisation du projet de promotion à la santé. Les tutorats permettent aux étudiant·e·s d'avoir un suivi de leurs investigations sur le terrain.

Les tutorats font partie de l'évaluation du module. La présence aux tutorats est obligatoire.

Présence dans le module d'une classe inversée qui permet d'explorer en groupe de 4 à 5 étudiant·e·s, un thème spécifique en lien avec la promotion à la santé et de préparer une présentation orale. Celle-ci sera exposée devant le quart de classe et fera l'objet d'une évaluation. La présence à la classe inversée et à la session présentation en quart de classe est obligatoire.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## **Unité 2 La démarche communautaire en santé**

**28 périodes**

- Les points de repères de la démarche communautaire en santé.
- Spécificité de la stratégie communautaire (diagnostic communautaire, implication des usagers dans une démarche de co-construction).
- Développement du mouvement des usagers en santé mentale.
- Définir les associations d'usagers, leurs revendications et leurs compétences.
- Présentation de différentes actions de pratiques communautaires et d'advocacy collectifs en santé mentale.

### **Modalités pédagogiques générales**

Cours ex-cathedra, lectures, tutorats, classe inversée, discussion et expérimentation sur le terrain auprès d'une communauté.

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·e·s.

### **6 Modalités d'évaluation et de validation \***

#### **Buts de l'évaluation**

Vérifier la capacité des étudiant·e·s à se lancer dans un projet de promotion à la santé dans une perspective de santé communautaire en intégrant les concepts développés dans les deux unités d'enseignement.

Les deux unités seront validées par deux évaluations :

- A. La conceptualisation au fil du semestre, sous la supervision d'un·e enseignant·e pendant les tutorats, d'un projet d'intervention en promotion de la santé avec une communauté élaboré en groupe de quatre à cinq personnes,
- B. Une présentation en groupe devant le quart de la classe, du travail effectué en classe inversée sur le thème de la littératie en santé, du développement des compétences psychosociales ou du changement de comportement en santé.

#### **Modalités d'évaluation**

Construction en groupe, durant tout le module du projet de promotion de la santé auprès d'une communauté.

Participation aux classes inversées et construction de la présentation par groupe (littératie en santé, compétences psychosociales, comportement de santé)

Les étudiant·e·s d'un groupe obtiennent toutes et tous la même note pour autant qu'ils ou elles soient présent·e·s aux tutorats ou aux classes inversées.

Le projet de promotion de la santé compte pour 75% de la note du module. Il fait l'objet d'un travail écrit et d'une présentation orale. Le travail écrit compte pour les 2/3 de la note et la présentation orale pour 1/3 de la note.

La présentation orale sur les thèmes (classe inversée) représente 25% de la note du module.

Pour chaque absence non justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO à un tutorat, 1 point sur 6 est ôté à la note du travail d'évaluation. Lorsque l'absence est justifiée, l'étudiant·e peut demander à la responsable de module de réaliser un travail complémentaire. Si l'étudiant·e est absent·e à deux tutorats ou à la classe inversée, le travail ne peut être validé et il elle obtient 1/6. En cas d'absence justifiée à deux tutorats ou à la classe inversée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, l'étudiant·e peut réaliser un travail compensatoire.

Les évaluations sont notées au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

**Domaine HES-SO: Santé**  
**Filière: ergothérapie**

**Descriptif de module**

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

### Remédiation

La remédiation est effectuée sous forme d'un dossier individuel. Le dossier, d'une dizaine de pages, développe une ou plusieurs thématiques du module selon l'indication de la responsable du module. Le dossier est à rendre en semaine 33, 2023.

### Répétition

Lorsque le module est répété, l'étudiant.e doit d'une part réaliser un diagnostic communautaire auprès d'une communauté choisie par la responsable du module et élaborer les étapes d'un projet de promotion à la santé pour cette communauté. Ce travail se fait sous la forme d'un rapport de 10 pages et d'autre part l'étudiant.e doit réaliser un flyer qui promeut ce projet en respectant les critères écrits de la littérature en santé. Le rapport et le flyer sont à remettre au plus tard à la semaine 6, 2024.

En répétition de module, l'étudiant.e gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant.e pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant.e, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un.e seul.e étudiant.e doit répéter) peuvent être organisées par le ou la responsable de module.

## 8 Remarques

### En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les évaluations avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée-s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note de la ou des évaluations remédiée-s (notée-s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des évaluations avec celle de la ou des évaluations ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4.

### En remédiation

Un.e étudiant.e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

### En répétition

Une note inférieure à E (4) entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

## 9 Bibliographie

Breton, E., Jabot F., Pommier, J., & Shetlaw, W. (2017). *La promotion de la santé. Comprendre pour agir dans le monde francophone*. presse de l'EHESP.

Douiller, A et coll. (2012). *25 techniques d'animation pour promouvoir la santé*. le Coudrier.

Desgroseilliers, V., Vonarx, N., Guichard, A., & Roy, B. (2016). *La démarche communautaire en 4 actes: Repères, acteurs, démarches et Défis*. Presse de l'Université Laval.



**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Eyrolles Thapa-Görder, N. Voigt-Radloff, S. (2010). *Prävention und Gesundheitsförderung - Aufgaben der Ergotherapie*. Georg Thieme Verlag.

Lavoie, J., & Panet-Raymond, J. (2014). *La pratique de l'action communautaire*. Presse de l'université du Québec.

Monin, M. & Desrosiers, J. (2017). *Pratiques émergentes en ergothérapie sociale*. In M.-H. Izard (Dir.), *Expériences en ergothérapie*, 30<sup>e</sup> série (pp. 78-82). Sauramps Medica.

Monin, M. (2019). *L'approche communautaire en ergothérapie: projet d'action sur des déterminants sociaux impactant l'occupation de certains publics*. In *Participation, occupation et pouvoir d'agir: plaidoyer pour une ergothérapie inclusive* (pp. 343-362). ANFE

Monin, M. (2015). *Promotion à la santé et formation en ergothérapie : nouveau défi*. In M.-H. Izard (Dir.), *Expériences en ergothérapie*, 28<sup>e</sup> série (pp. 165-172). Sauramps Médical.

www.quint-essenz.ch, a service of Health Promotion Switzerland Swiss Model for Outcome Classification (SMOC), Version 1.2, 14.11.2006

**Nom de la ou du responsable de module \***

Michelle MONIN

**Descriptif validé le \***

6 septembre 2022

**Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

1 <b>Intitulé du module</b>		<b>Modèles et interventions auprès des enfants et adolescents</b>		<b>2022-2023</b>	
<b>Code</b>	S.ER.SO.2426.F.22	<b>Type de formation *</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b>	<input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>	
		<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
<b>2 Organisation</b>					
<b>Crédits ECTS *</b>	5 ECTS	<b>Langue(s)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> français		
<b>3 Prérequis</b>					
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre					
<b>Autres prérequis</b>					
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>					
<b>Compétences visées</b>					
Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique.					
Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités.					
Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.					
Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus.					
Eb1 Identifier chez l'individu les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.					
Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usagers et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.					

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### Buts

Ce module vise à connaître des instruments d'évaluation, des modèles, méthodes et techniques d'intervention recommandés et utilisés en ergothérapie dans des contextes comme le domicile et l'école, auprès des enfants et adolescents avec des troubles moteurs, cognitifs, sensoriels et/ou psycho-affectifs limitant leurs activités et leur participation sociale.

Il vise à mettre en œuvre la méthodologie acquise afin de faciliter l'engagement des enfants et des adolescents dans le jeu, la communication, les soins corporels, les déplacements, les activités scolaires et extrascolaires selon les principes de la pratique centrée sur la famille.

### 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1 Evaluation** **2 ECTS**  
A. Borda, S. Ray-Kaeser

**Unité 2 Intervention** **3 ECTS**  
R. Garo-Calderari, S. Ray-Kaeser, E. Rossini

**Unité 1 Evaluation** **32 périodes**

L'unité 1 est consacrée à la démarche d'évaluation, aux buts, principes et méthodes d'évaluation et aux instruments permettant d'évaluer l'environnement, l'activité, la participation, le fonctionnement psychosocial, neuropsychologique, sensorimoteur d'enfants et adolescents fréquemment adressés en ergothérapie.

- Démarche et méthodes,
- Evaluation de l'enfant ayant une paralysie cérébrale,
- Bilan de l'enfant avec des difficultés d'écriture.

**Unité 2 Intervention** **48 périodes**

L'unité 2 est consacrée à la démarche d'intervention et aux moyens, modèles et méthodes d'intervention génériques et/ou spécifiques :

- enseignement-apprentissage,
- modèles comportementaux, psycho-éducatifs et relationnels,
- approche neuro-développementale,
- intégration sensorielle, autres approches sensorielles,
- jeu, modèle ludique,
- interventions à domicile,
- interventions en milieu scolaire,
- activités manuelles et grapho-motrices,
- pratique centrée sur la famille,
- design universel et adaptation de l'environnement,
- recommandations internationales pour les enfants avec certaines conditions de santé.

### Modalités pédagogiques générales

Cours, exercices, tutorats et séminaires avec travail encadré.

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·e·s.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### Modalités pédagogiques spécifiques

Unité 1 Tutorats et séminaires avec présentation orale en groupe : présence obligatoire.

### 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

#### Buts de l'évaluation

Unité 1 Vérifier l'acquisition des connaissances sur les instruments d'évaluation, la capacité à se documenter sur ces derniers et à communiquer à leur sujet.

Unité 2 Vérifier l'acquisition des méthodes et techniques d'intervention et la capacité à les mobiliser dans une démarche clinique.

#### Modalités d'évaluation

Unité 1 Evaluation en cours de semestre par une présentation orale en groupe (2/3 de la note de l'unité) et la réalisation d'une fiche technique (1/3 de la note de l'unité).

Unité 2 Examen écrit (questions à développement) de 2h00. Semaine 27.

La note finale du module est calculée proportionnellement au nombre de crédit de l'unité. Unité 1 : 2/5. Unité 2 : 3/5. Les unités sont évaluées au 1/10 de point et la note du module est la moyenne pondérée arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

#### Critères d'évaluation et de validation

Les critères d'évaluation de la fiche technique sont : la pertinence et l'exactitude du contenu et des références - la complétude de la fiche. Les critères d'évaluation de la présentation orale sont : la pertinence et l'exactitude du contenu - l'organisation et la cohérence du contenu - la qualité de la présentation (support et méthodes pédagogiques, participation de tous les membres du groupe) - la pertinence des réponses au panel de discussion.

Présence obligatoire aux tutorats et séminaires de l'unité 1. Les étudiant·e·s d'un groupe obtiennent toutes et tous la même note pour autant qu'ils-elles soient présent·e·s et contribuent aux travaux de groupe. Les travaux rendus hors délai sont notés 1. En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

Toute absence, peu importe la raison, aux tutorats ou/et aux 3 séminaires, ne permet pas à l'étudiant·e d'obtenir la note de groupe (fiche ou/et présentation orale) et entraîne sa compensation par un travail individuel équivalent à rendre sous forme écrite au délai de la semaine 27.

### 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

### 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

#### Remédiation

Un examen écrit d'une heure (unité 1) et un examen écrit de 2 heures (unité 2). Semaine 33, 2023.

#### Répétition

Un examen écrit d'une heure (unité 1) et un examen écrit de 2 heures (unité 2). Semaine 6, 2024.

En répétition de module, l'étudiant·e gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant·e pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant·e, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un·e seul·e étudiant·e doit répéter) peuvent être organisées par le ou la responsable de module.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 8 Remarques

### En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les unité·s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note de la ou des unité·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'unité remédiée avec celle de l'unité ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session.

La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

### En remédiation

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

## 9 Bibliographie

Clifford O'Brien, J.C., & Kuhaneck, H. (2019). *Case-Smith's occupational therapy for children and adolescents (8<sup>th</sup> ed.)*. Mosby.

Kramer, P. & Hinojosa, J., & Howe, J.H. (2018). *Frames of reference for pediatric occupational therapy (4<sup>th</sup> ed.)*. Wolters Kluwer.

Lane, S., & Bundy, A. (2011). *Kids can be kids: A childhood occupations approach*. F.A. Davis Company.

Rodger, S., & Kennedy-Behr, A. (2017). *Occupation centred practice with children: A practical guide for occupational therapists. (2<sup>nd</sup> ed.)* John Wiley & Sons.

### **Nom de la ou du responsable de module \***

Sylvie RAY-KAESER

### **Descriptif validé le \***

3 septembre 2022

### **Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1	Intitulé du module	Modèles et interventions psychosociaux	2022-2023
	<b>Code</b> S.ER.SO.2427.F.22	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres	
	<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire
			<b>Organisation temporelle</b> <input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
2	<b>Organisation</b>		
	<b>Crédits ECTS *</b> 6 ECTS	<b>Langue(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français	
3	<b>Prérequis</b>		
	<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre		
	<b>Autres prérequis</b>		
4	<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>		
	<b>Compétences visées</b>		
	Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.		
	Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.		
	Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.		
	Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.		
	Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.		

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**Buts**

Connaître et mettre en œuvre des modèles utilisés en ergothérapie auprès de populations concernées par une problématique de santé psychique.

Intégrer les modèles dans une démarche clinique, pour des clients principalement atteints dans leurs fonctions cognitives, affectives et psychosociales.

L'unité 1 regroupe des modèles transversaux qui peuvent être utilisés dans différents contextes et pour différentes populations.

L'unité 2 regroupe des interventions en ergothérapie explicitées dans un axe spécifique à des populations et/ou à des contextes.

5 **Contenu et formes d'enseignement \***

<b>Unité 1 Modèles transversaux</b>	<b>3 ECTS</b>
J. Desrosiers, N. Kühne	
<b>Unité 2 Populations et contextes</b>	<b>3 ECTS</b>
J. Desrosiers, N. Kühne, T. Tarabori, A. Schabaille	

**Modalités pédagogiques générales**

Cours magistraux, lectures, discussions.

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·e·s. La participation aux laboratoires est obligatoire.

**Unité 1 Modèles transversaux** **37 périodes**

- 1 Le contexte général des traitements en psychiatrie et interventions en santé mentale (4 périodes).
- 2 Les modèles cognitifs
  - Thérapie Cognitive et Comportementale (6 périodes).
  - Remédiation et réadaptation cognitive. Approches cognitives et troubles psychiatriques chroniques, les programmes et leurs spécificités (CRT, IPT, RECOS), la remédiation cognitive pour différentes populations (6 périodes).
- 3 Les modèles psychoaffectifs
  - Les modèles psychodynamiques. Historique et introduction aux principaux concepts, l'appareil psychique (points de vue topique, économique et dynamique), aspects psychopathologiques et thérapeutiques (6 périodes).
- 4 Les modèles psycho-sociaux
  - Le modèle systémique. Théorie générale des systèmes, cybernétique et théories de la communication, introduction aux principes de la thérapie systémique (6 périodes).
  - Le modèle de rétablissement (3 périodes).
  - La thérapie du milieu et le courant de la psychiatrie sociale (2 périodes).
- 5 L'évaluation fonctionnelle en santé mentale, aspects théoriques (4 périodes).

**Unité 2 Populations et contextes** **48 périodes**

Populations spécifiques présentant des troubles psychiques :

- Ergothérapie auprès de personnes présentant des démences (16 périodes).
- Ergothérapie auprès des adolescents (4 périodes).
- Ergothérapie auprès des adultes et des personnes âgées présentant des troubles anxieux et de l'humeur (4 périodes).
- Ergothérapie auprès des adultes et des personnes âgées présentant des troubles mentaux graves (4 périodes).

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Contextes d'intervention :

Ergothérapie en soins psychiatriques aigus et troubles de comportement (4 périodes).

Laboratoire de compétences : évaluation fonctionnelle en santé mentale (8 périodes).

Laboratoire de compétences : atelier et medium projectifs (8 périodes).

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

**Buts de l'évaluation**

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une démarche clinique.

**Modalités d'évaluation**

**Unité 1 Modèles transverses**

Examen à distance de 3 heures en semaine 27. L'examen est un dossier à déposer via moodle ; il consiste à analyser une des cinq vignettes fournies durant le semestre. La note au 1/10 de point compte pour la 1/2 de la note du module.

**Unité 2 Interventions pour des populations et des contextes spécifiques**

Dossiers réalisés par groupes de 4 étudiant-e-s, à rendre le lendemain des laboratoires de compétences de 8 périodes chacun. Le dossier 1 noté au 1/10 de point concernant l'évaluation fonctionnelle compte pour 1/4 de la note du module. Le dossier 2 noté au 1/10 de point concernant les activités en atelier compte pour 1/4 de la note du module. Toute absence à un laboratoire, même justifiée, entraîne la note 1 au dossier concerné.

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Remédiation**

Unité 1: examen écrit en semaine 33.

Unité 2: complément du ou des dossiers à la semaine 33.

**Répétition**

Un dossier à remettre à partir d'une des vignettes remises en début de semestre (Unité 1) et un dossier à remettre portant sur le contenu des laboratoires (Unité 2). Semaine 6, 2024.

En répétition de module, l'étudiant-e gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant-e pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant-e, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un-e seul-e étudiant-e doit répéter) peuvent être organisées par le ou la responsable de module.

**8 Remarques**

**En première session**

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée-s. La moyenne pondérée



**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

### **Descriptif de module**

est recalculée à partir de la note des unités remédiées (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'unité remédiée avec celle de l'unité ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque qu'une note inférieure à 4 est consécutive à 1 ou 2 absences aux laboratoires et que celle-ci est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 ou 4 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, le module n'est pas échoué, mais le ou les laboratoires doivent être repris, le ou les dossiers remis et validés en première session aussitôt que possible, éventuellement au semestre de printemps au terme de la formation.

#### **En remédiation**

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

#### 9 **Bibliographie**

Bannigan K., W. & Fieldhouse J. (2014). *Creek's occupational therapy and mental health*. Churchill Livingstone Elsevier.

Cathy Long, J. Cronin-Davis & Diane Cotterill (Eds.). (2017). *Occupational therapy evidence in practice for mental health* (2nd ed.). Wiley Blackwell. 229 pp. ISBN: 978-1-118-99046-9

Lalonde, P., & Pinard, P.F. (Eds.). (2016). *Psychiatrie Clinique: approche bio-psycho-sociale*. (Tome 1). Chenelière Education, 2016, 4<sup>e</sup> édition, 1224 pp.

Manidi M.-J. (Ed.), (2005). *Ergothérapie comparée en santé mentale et psychiatrie*. Cahiers de l'éesp, no 43.

#### **Nom de la ou du responsable de module \***

Julie DESROSIERS

#### **Descriptif validé le \***

3 septembre 2022

#### **Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

1 **Intitulé du module** **Occupations humaines et santé** **2022-2023**

**Code** S.ER.SO.2428.F.22 **Type de formation \***  
 Bachelor  Master  EMBA  DAS  CAS  Autres

<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne
			<input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

**Crédits ECTS \*** 5 ECTS **Langue(s)**  
 français

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

**Autres prérequis**

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

- Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
- Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.
- Bb3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usager·ère·s, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieur·e·s et aux répondant·e·s des coûts.
- Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie.
- Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.
- Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ère·s vulnérables et marginalisé·e·s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

- Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager·ère·s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.
- Gb1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences. Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés.

### Buts

Sensibiliser les étudiant·e·s aux caractéristiques particulières de quelques occupations, à leur contexte et à leur importance pour les personnes qui s'y engagent.

Développer l'aptitude des étudiants·e·s à intervenir auprès des personnes ou des collectivités dans des engagements occupationnels divers.

Connaître les concepts, les démarches et les instruments d'évaluation des occupations humaines.

### 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

<b>Unité 1 Répertoires occupationnels</b>	<b>4 ECTS</b>
G. Clerc-Grimm, A. Demaurex, J. Desrosiers, S. Oppliger, M. Steffen, R. Bertrand, J. Mendes, M. Maillard	
<b>Unité 2 Modèle de l'occupation humaine</b>	<b>1 ECTS</b>
D. Pouliot-Morneau	

### Modalités pédagogiques générales

Cours ex cathedra, séminaires, exercices, travaux de groupes.

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·e·s.

### Unité 1 Répertoires occupationnels 60 périodes

1. Introduction aux sciences de l'occupation (8 périodes). Cours ex-cathédra où seront abordés l'état des connaissances sur les sciences de l'occupation tant du point de vue des différents courants d'analyse que des concepts développés.
2. Six thématiques en rapport avec la justice occupationnelle et une clientèle potentielle de l'ergothérapie sont développées et explorées par les étudiant·e·s: La vie en milieu carcéral, la consommation de produits licites et illicites, les réseaux sociaux, l'activité physique, la vie intime et la sexualité, la vie spirituelle. (24 périodes)
3. Participation des étudiant·e·s aux conférences du réseau de compétence OHS (8 périodes)
4. Travaux de groupe (8 périodes)
5. Présentation orale par groupe à la fin du semestre (12 périodes)

### Unité 2 Modèle de l'occupation humaine 16 périodes

Le modèle de l'occupation humaine: concepts, démarches d'évaluation et d'intervention, instruments d'examen, exemples.

### 6 **Modalités d'évaluation et de validation \***

#### Buts de l'évaluation

Démontrer sa capacité à saisir une approche occupationnelle.

Démontrer sa capacité à argumenter une pratique professionnelle centrée sur l'occupation.

#### Modalités d'évaluation

##### Unité 1

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Suite aux six thématiques présentées par les spécialistes (et/ou aux conférences OHS), l'étudiant·e remplit un journal réflexif (1 page) afin de se positionner face à sa future pratique en ergothérapie. Six journaux doivent être complétés. La totalité des journaux vaut pour 2/5 de la note du module.

Travaux en groupe sur une thématique de justice occupationnelle avec une présentation orale à la fin du semestre, valant 1/5 de la note du module; et un dossier écrit par groupe à remettre en semaine 27, valant 1/5 de la note du module.

Il est de la responsabilité des membres du groupe de contribuer équitablement aux travaux demandés. En cas d'absence lors de la présentation orale de son groupe à la fin du semestre, un travail supplémentaire sera demandé par la responsable de module.

Les présentations orales de groupe sont jugées sur la qualité scientifique et la pertinence du contenu choisi en lien avec la pratique ergothérapeutique.

### Unité 2

Examen à distance de 3 heures en semaine 27. L'examen est un dossier à déposer via moodle; il consiste à analyser une des cinq vignettes fournies durant le semestre en regard du choix d'un instrument d'évaluation des occupations humaines. La note vaut 1/5 de la note du module.

#### 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

#### 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

### Remédiation

**Unité 1** Les journaux réflexifs et les dossiers d'analyse du séminaire sont complétés pour la semaine 33.

**Unité 2** Examen oral en semaine 33.

### Répétition

Un dossier résumé à remettre sur un des concepts de justice occupationnelle (Unité 1) et un dossier à remettre portant sur les vignettes remises en début de semestre (Unité 2) Semaine 6, 2024.

En répétition de module, l'étudiant·e gère ses activités d'apprentissage en révisant les contenus du module. La responsable de module rencontre l'étudiant·e pour lui présenter les modalités d'évaluation. A la demande de l'étudiant·e, jusqu'à trois séances d'une heure de révision en groupe (ou individuelle, si un·e seul·e étudiant·e doit répéter) peuvent être organisées par le ou la responsable de module.

#### 8 Remarques

Les unités d'enseignements sont notées au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

### En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les unité·s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note des unités remédiées (notées au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'unité remédiée avec celle de l'unité ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### En remédiation

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

## 9 Bibliographie

### Ouvrages généraux

Brown C. & Stoffel V. (2010). *Occupational Therapy in Mental Health: a vision for participation*. Philadelphia: F. A. Davis.

Hasselkus B. (2011). *The meaning of everyday occupation (2nd ed.)*. SLACK Incorporated.

Whiteford G. & Wright-St Clair V. (2004). *Occupation and practice in context*. Churchill Livingstone.

### Répertoires occupationnels

Cole F. (2009). Mental Health and physical activity: enabling participation. In J. Creek & L. Lougher (Eds.), *Occupational therapy and mental health (4<sup>th</sup> ed., pp. 277-303)*. Elsevier.

Cronin-Davis J. & Sainty M. (Eds.) (2012). *Occupational therapists' use of occupation-focused practice in secure hospitals: Practice guideline*. College of Occupational Therapists.

Lancaster J. & Chacksfield H. (2009). Substance misuse. In J. Creek & L. Lougher (Eds.), *Occupational therapy and mental health (4<sup>th</sup> ed., pp. 535-557)*. Churchill Livingstone Elsevier.

McCull M. A. (2012). *Spirituality and Occupational Therapy (2nd ed.)*. CAOT Publications.

Pizzie M. A. & Reitz, M. (2010). Promoting sexual health: an occupational perspective. In M. E. Scaffa, M. Reitz, & M. A. Pizzie (Eds.), *Occupational therapy in the promotion of health and wellness (3<sup>rd</sup> ed., pp. 307-328)*. F. A. Davis.

Verdonck M. C. & Ryan S. (2008). Mainstream Technology as an Occupational Therapy Tool: Technophobe or Technogeek? *The British Journal of Occupational Therapy*, 71(6), 253-256.

### Ouvrage spécifique au MOHO

Kielhofner G. (2008). *Model of Human Occupation: Theory and Application (4th ed.)*. Lippincott Williams & Wilkins.

### Nom de la ou du responsable de module \*

Julie DESROSIERS

### Descriptif validé le \*

3 septembre 2022

### Descriptif validé par \*

Martine BERTRAND LEISER

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

## 1 Intitulé du module Intégration 3 2022-2023

<b>Code</b>	<b>Type de formation *</b>		
S.ER.SO.2473.F.22	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
4 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### Autres prérequis

Suivre tous les modules du semestre 4 en parallèle.

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

- Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société
- Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
- Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.
- Bb1 Établir une relation thérapeutique centrée sur le client et s'engager avec respect dans des échanges productifs.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

- Bb3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.
- Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
- Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

### **Buts**

Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats. Documenter les fondements scientifiques d'une intervention et communiquer à son sujet.

Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et les mettre en relation. Réfléchir à sa propre manière d'agir en tant que thérapeute.

## **5 Contenu et formes d'enseignement \***

### **Unité 1 Analyse de situations**

**4 ECTS**

A. Borda/S. Ray-Kaesler, L. Nussbaumer, C. Mottaz/N. Kühne, R. Garo, H. Catalkaya, A. Stern

### **Unité 1 Analyse de situations**

**22 périodes**

Thème 1: Collecte d'informations avant la première rencontre.

Thème 2: Examen initial.

Thème 3: Problématisation.

Thème 4: Objectifs et planification de l'intervention.

Thème 5: Réalisation de l'intervention.

Thème 6: Clôture de l'intervention.

### **Unité 1 Modalités pédagogiques générales**

Les étudiant·e·s, répartie·s en principe en groupes de quatre et supervisé·e·s par une ergothérapeute et une enseignante de l'école, travaillent sur une vignette présentant une situation de client·e·s qui est débattue au fil des séminaires selon six thèmes qui balisent une démarche clinique. Pour chaque thème, les étudiant·e·s élaborent des questions et y répondent par écrit. Lors des séminaires, les groupes présentent leurs réponses qui sont ensuite discutées, comparées, justifiées et affinées en regard de la situation réelle. De nouvelles questions sur le thème suivant sont ensuite élaborées. Le processus est itératif de manière à aborder les six thèmes.

Présence obligatoire. Toute absence doit être annoncée préalablement au séminaire à l'enseignante de l'école.

## **6 Modalités d'évaluation et de validation \***

### **Buts de l'évaluation**

Vérifier la capacité des étudiant·e·s à :

- Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats ;
- Chercher les résultats de recherche qui soutiennent les décisions d'intervention ;
- Justifier et argumenter les choix opérés ;
- Documenter une intervention et communiquer à son sujet ;
- Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et les mettre en relation ;
- Réfléchir à sa propre manière d'agir en tant que thérapeute.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### Modalités d'évaluation

Évaluation au fil du cours par une présentation orale en groupe, un rapport écrit final en groupe, ainsi que par un rapport d'évolution rédigé individuellement.

Chaque prestation évaluée donne lieu à une note sur 6 au 1/10 de point. La note finale est la moyenne arithmétique des trois notes obtenues (la moyenne de la note de présentation orale, de la note de travail écrit de groupe et la note de travail écrit individuel), laquelle est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Présence obligatoire aux séminaires. Les étudiant·e·s d'un groupe obtiennent toutes et tous la même note aux travaux de groupe pour autant qu'ils ou elles soient présent·e·s et participent aux séminaires. Les travaux rendus hors délai sont notés 1. En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

Toute absence à un séminaire, peu importe la raison, ne permet pas à l'étudiant·e d'obtenir la note de son groupe pour la présentation orale et le rapport final et entraîne sa compensation par un travail individuel équivalent à rendre sous forme écrite dans les délais négociés avec l'enseignant·e du groupe.

L'absence justifiée d'un·étudiant·e à 3 séminaires ou plus ne permet pas de valider le module et l'étudiant·e le reprend aussitôt que possible. L'absence non justifiée à 3 séminaires ou plus entraîne l'échec du module (F) et sa répétition pour cet·te étudiant·e.

### 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

### 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

### En première session

Toute note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation.

La remédiation s'effectue au fil du séminaire pour chaque travail insuffisant, au délai du séminaire suivant. La note pour ce travail ou ces travaux de remédiation devient 4 s'il est ou s'ils sont validés. Le délai de remédiation du travail écrit final de groupe est la semaine 33.

### En remédiation

Toute note inférieure à 4 (E) entraîne un F et la répétition du module.

### En répétition

Sauf en cas d'absences ou d'exercices non rendus entraînant une note inférieure à 3.5, les conditions de remédiation de chaque exercice rendent l'échec quasi impossible. Si (en raison d'absences ou d'exercices non rendus) le module doit néanmoins être répété, la répétition consiste une exploration progressive de la démarche d'ergothérapie avec une vignette et sous supervision du ou de la responsable de module. Trois heures de supervision en groupe (ou individuelle, si un·e seul·e étudiant·e doit répéter) sont accordées. Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

### 8 Remarques

Ne peuvent être inscrits à ce module que les étudiant·e·s qui sont inscrit·e·s à tous les modules du semestre 4 et ont effectué la formation pratique de niveau I.

### 9 Bibliographie



**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Voir les références des modules des quatre premiers semestres de la formation, notamment sur les interventions en ergothérapie.

**Nom de la ou du responsable de module \***

Sylvie RAY KAESER

**Descriptif validé le \***

3 septembre 2022

**Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

## 1 Intitulé du module Travail de Bachelor projet 2022-2023

<b>Code</b> S.ER.SO.2481.F.22	<b>Type de formation *</b>			<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master					
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>				
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre				
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres				
<input checked="" type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps				
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne				
			<input type="checkbox"/> Autres				

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
5 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### Autres prérequis

Avoir suivi le module Méthodologie S.ER.SO.2321.

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

- Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie.
- Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels.
- Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé.
- Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.

### Buts

- Poser un but et des questions de recherche.
- Concevoir une problématique de recherche fondée sur la littérature.
- Définir des moyens d'obtention et d'analyse d'information pertinents.
- Juger des aspects éthiques d'une démarche de recherche.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

- Rédiger une ébauche de protocole de recherche.

## 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

### **Unité 1 Le projet**

**5 ECTS**

R. Bertrand, M. Bertrand Leiser, A. Deblock-Bellami, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, I. Margot-Cattin, M. Monin, E. Offenstein, M.-A. Pellerin, D. Pouliot-Morneau, S. Ray-Kaeser, F. Rebeaud, V. Simonet, V. Stucki, assistant-e-s HES, vacataires

#### **Modalités pédagogiques générales**

Cours, séminaire et tutorat

L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet du document « Directive d'application de la réalisation des travaux de bachelor » accessible sur la page du cours sur le site [www.cyberlearn.hes-so.ch/](http://www.cyberlearn.hes-so.ch/)

### **Unité 1 Démarche TB et séminaire collecte de données**

12 périodes de cours et 12 périodes de séminaires à choix.

- La réglementation et les étapes de production du travail de bachelor (2 périodes placées en semestre 3).
- Le protocole de recherche : les contenus usuels d'un protocole et les travaux nécessaires à sa production (4 périodes).
- Les moyens d'obtention d'informations : le questionnaire, les guides d'entretien, l'observation (6 périodes).
- Trois séminaires possibles sur inscription en fonction des intérêts des étudiant·e·s et correspondant à chacun des moyens d'obtention des informations (12 périodes).

### **Unité 2 Réalisation du projet**

Travail de rédaction du projet du travail de bachelor.

#### **Unité 2 Modalités pédagogiques spécifiques**

Tutorat par groupe d'étudiant·e·s par deux personnes dont l'une au moins est membre du corps enseignant de l'école.

##### *Démarche*

Les étudiant·e·s réfléchissent aux objets qui les intéressent, notamment en prenant connaissance des offres de sujet de travaux de bachelor (cyberlearn) et s'organisent en groupes de deux ou trois personnes.

Les groupes d'étudiant·e·s remettent sur cyberlearn au délai défini (semaine 8), un thème de travail de bachelor sous la forme d'une demi-page décrivant l'objet qui les intéresse (formulaire cyberlearn). Le délai est impérativement respecté.

Après avoir reçu le nom de leur référent·e via cyberlearn, les groupes travaillent à leur projet sous la supervision du ou de la référent·e, puis de la personne qui dirige ou co-dirige leur travail.

## 6 **Modalités d'évaluation et de validation \***

### **Buts de l'évaluation**

Vérifier la capacité des étudiant·e·s à ébaucher un projet de travail de recherche.

### **Modalités d'évaluation**

L'unité 1 n'est pas évaluée.

Unité 2. Le projet est soutenu devant un jury composé des deux personnes qui encadrent le travail de bachelor. Il est noté au ½ point. La séance dure environ 45 minutes. La procédure, le déroulement de

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

la séance et les critères d'évaluation figurent dans les Directives d'application des travaux de bachelor. Les groupes peuvent soutenir leur projet au fil du semestre sous réserve des fermetures de l'école. Le délai est la semaine 37 de la deuxième année d'études.

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

### Remédiation

La remédiation ne concerne que les travaux soutenus en première session avec une note de 3.5 et qui sont présentés en remédiation avant ou en semaine 37 de la deuxième année d'études.

### Répétition

En cas d'échec à la première soutenance, le projet modifié et complété peut être soutenu en répétition jusqu'à la semaine 7 de la troisième année d'études (fin du semestre 5). L'échec en répétition est définitif et entraîne l'arrêt de la formation.

Lorsque le projet n'a pas été soutenu au délai de la semaine 37 de la deuxième année d'études, le projet est en répétition jusqu'à la semaine 7 de la troisième année d'études. Un projet non soutenu au délai de la semaine 7 de la troisième année d'études est en échec définitif et entraîne l'arrêt de la formation.

## 8 Remarques

### En première session

Une note de 3.5 à la soutenance entraîne un Fx et une remédiation. Un·e ou des étudiant·e·s qui réussissent une remédiation dans les délais obtiennent la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

### En remédiation

Une note inférieure à 4 entraîne un F et la répétition du module.

### En répétition

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

## 9 Bibliographie

Fortin, M.-F., & Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche*. (3<sup>e</sup> éd.). Chenelière Éducation.

Loiselle, C., Profetto-McGrath. J., Polit, D., & Tatano Beck, C. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. ERPI.

Tétreault, S., & Guillez, P. (2014), *Guide pratique de recherche en réadaptation*. De Boeck.

### Nom de la ou du responsable de module \*

Marc-André PELLERIN

### Descriptif validé le \*

3 septembre 2022

### Descriptif validé par \*

Martine BERTRAND LEISER